



agent de propreté qui fait des tâches aéroportuaires

Par **flofly**, le **28/12/2012** à **18:52**

Bonjour,

Je travail actuellement pour une société de propreté en CDD.

Sur mon contrat de travail il est écrit "agent de propreté", alors que nous travaillons dans un aéroport, que nous effectuons le déchargement et le chargement des bagages dans les avions, la mise en place des échelles pour les passagers, la mise en place des tapis roulants pour décharger les avions, le repoussage des avions lors du départ, et nous communiquons avec le pilote pendant ce repoussage (actions qui consistent à confirmer le frein de parking, la mise en route des réacteurs...etc...)

Nous travaillons en horaires décalés, matin ou après midi (jusqu'à 23h15) et le week end.

J'ai bien regardé la convention, et je me pose ces questions :

-Je n'ai aucun panier repas. Est ce normal pour une vacation de plus de 6h30? Si je ne m'abuse elle devrait être de 6.98 euros/jour

-Je n'ai aucune indemnité de transport? Si j'ai bien compris je devrais toucher 17.45 euros/mois minimum.

-Comme j'ai un statut d'agent de propreté, mon activité d'agent aéroportuaire devient occasionnelle et dans ce cas les jours fériés devrait être payés à 100%, les heures de nuit aussi, ainsi que les dimanche. Me trompe-je??

Je ne sais pas trop à qui poser la question....

J'attends vos réponses

@+

Florent.L

Par **P.M.**, le **28/12/2012** à **21:01**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **flofly**, le **28/12/2012** à **21:18**

Bonsoir,

Justement, je me tourne vers vous car nous sommes en négociations depuis 2 mois et rien ne se passe...

Soit mon représentant est très mauvais soit on nous prend pour des idiots...

le problème est que je suis en CDD et que c'est impossible pour moi de voir mes collègues se faire avoir plus longtemps.

@+

Par **P.M.**, le **28/12/2012** à **21:39**

Une négociation demande souvent de laisser du temps et peut donner un résultat avec effet rétroactif et je ne pense pas que quelqu'un soit forcément plus compétent que le Représentant du Personnel sinon, il se serait présenté au élections...

Par ailleurs, ce n'était qu'une partie de ma suggestion pour poser la question puisqu'il reste l'Inspection du Travail, à moins que vous préféreriez saisir directement le Conseil de Prud'Hommes...